

CHARAVINES

2022

Plan d'organisation de la surveillance et des secours de la plage municipale

Etablissement « baignade municipale de Charavines » déclaré sous le n° 0301ET0042

Le présent plan d'organisation a pour but de définir le fonctionnement de la plage municipale afin d'assurer la sécurité des baigneurs.

En conséquence, le présent plan d'organisation traitera différents points à savoir :

- La surveillance de la plage
- L'identification des matériels secours
- L'identification du matériel de réanimation
- L'organisation interne en cas d'accident
- Le personnel

ACCUEIL DES SECOURS EXTERIEURS (Voir plan)

ACCES DIRECT PAR ENTREE PRINCIPALE – ACCES DIRECT PAR LE LAC

I – IDENTIFICATION DES MATERIELS DE SECOURS A DISPOSITION

A) Petit matériel de secourisme situé au local de secours comprenant :

- 1 lit
- 1 brancard
- 1 couverture métallisée
- 2 couvertures
- Attelles gonflables pour membres inférieurs et supérieurs
- 2 colliers cervicaux (1 pour adulte – 1 pour enfant)
- Sac de secours O2 et pochette DSA
- Pharmacie

B) Matériel de réanimation situé au poste de surveillance (voir plan) comprenant :

- 1 bouteille d'oxygène de 1000 Litres avec manomètre-débitmètre
- 1 ballon auto remplisseur avec valve et masque adaptés pour permettre une ventilation pulmonaire de l'accidenté
- 1 défibrillateur
- 1 bouée

II – IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

A) Communication interne

- Coup de corne de brume qui alerte les baigneurs puis annonce aussitôt par haut-parleur d'un arrêt de surveillance de la plage et demande aux baigneurs de sortir de l'eau

B) Communication externe

- Faire le 15 pour alerter le service médical et le 18 pour les pompiers, à partir du poste de secours.
- Informer la direction départementale jeunesse et sports de tout accident grave survenu dans l'établissement, en application du décret 93.11.01 du 03 septembre 1993, article 8.

III – FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA PLAGES MUNICIPALE

Présence de d'un maître-nageur les 15 juin, 18 juin, 19 juin, 22 juin et du 25 juin au 31 août 2022.

Période d'ouverture de la baignade surveillée du 15 juin au 31 août de 11 h à 12 h et de 13 h à 19 h les jours définis précédemment.

Matériel et équipements divers dans l'eau et sur l'eau

L'usage d'équipement ou de matériels venant agrémenter la baignade est soumise à l'autorisation préalable du maître-nageur qui est seul juge de leur utilisation dans la zone de surveillance du bain.

IV – ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET SECURITE

A) Personnel de surveillance pendant les heures d'ouverture du public

Le surveillant est titulaire du B.N.S.S.A.

Liste des postes de surveillance (voir plan)

- Poste 1 (poste rouge) avec possibilité de se déplacer (zone de surveillance de l'aire de baignade)
- La surveillance des lieux autres que de baignade n'incombe pas au surveillant de baignade.
Toutes anomalies ou comportement suspect dans le périmètre de baignade doivent être signalés au maître-nageur.

V – ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Tout incident ou accident doit être rapidement porté à la connaissance de la plage.

Les consignes énoncées au paragraphe II seront actionnées.

Les recommandations de sécurité dictées par l'évènement seront diffusées à l'intention du public sur la sonorisation du surveillant de baignade prévue à cet effet (porte-voix).

Une information sera faite à la direction régionale et départementale jeunesse et sports de tout accident grave survenu, ceci en application du décret 93.11.01 du 03 septembre 1993, article 8.

VI – EXERCICE DE SECOURS

Il sera procédé à un exercice de secours afin d'évaluer l'efficacité de notre dispositif.

Il sera également vérifié que les passations de consignes lors de changement de surveillant de baignade pendant la saison sont bien remplies.

Le 8 avril 2022,

Le Maire,

Bruno GUILLAUD-BATAILLE.



MEDECINS :

NOMS	COMMUNES	TELEPHONES
BRAM	CHARAVINES	04.76.55.61.40
REVOL	CHARAVINES	04.76.06.61.11
GAMBY	CHIRENS	04.76.65.27.01
PERROT ET ROY	MONTFERRAT	04.76.93.62.88
RIGAUT	MONTFERRAT	04.76.32.32.97
NYS	CHARAVINES	04.76.55.61.40
BADINI	ST GEOIRE EN VALDAINE	04.76.07.19.86
FUMAGALI	ST GEOIRE EN VALDAINE	04.76.07.51.39
DUPONT	ST GEOIRE EN VALDAINE	04.76.07.60.13
JARRAND	APPRIEU	04.76.65.19.94

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 038-213800824-20220408-20220456-AR